

**Le conseil communal est prié de se réunir
le mercredi 28 octobre 2026 à 17.00 heures
dans la salle de réunion du conseil
communal à Schuttrange, place de
l'Eglise, pour y délibérer sur les points
suivants**

1. Infrastructures communales

- 1.1. Approbation d'un devis pour l'assainissement de canalisations et des dégâts liés aux fuites dans le Parc d'Activités Syrdall à Munsbach

2. Affaires sociales

- 2.1. Présentation du budget rectifié 2026 et du budget initial 2027 de l'Office social « leweschte Syrdall »
- 2.2. Approbation d'un contrat de location entre le promoteur social et le bailleur social au sens de la loi du 7 août 2026 relative au logement abordable
- 2.3. Approbation d'un acte notarié relatif à un droit d'emphytéose et à la vente d'une maison d'habitation sise à Uebersyren, 18, rue des Jardins

3. Urbanisme et aménagement communal

- 3.1. Adoption d'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier quartier existant
- 3.2. Approbation d'une demande de lotissement de terrains aux termes de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain à Munsbach, rue des Champs

4. Centre d'incendie et de secours (CIS)

- 4.1. Approbation des plans et devis pour la construction d'un nouveau Centre d'incendie et de secours (CIS) Niederanven-Schuttrange à Munsbach
- 4.2. Approbation d'un acte notarié relatif à la constitution d'un droit de superficie dans le cadre de la construction d'un nouveau Centre d'incendie et de secours (CIS) Niederanven-Schuttrange
- 4.3. Approbation d'un acte notarié relatif à l'annulation partielle d'un bail emphytéotique sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Schuttrange, section B de Munsbach, lieu-dit « Auf dem Landtausch »
- 4.4. Approbation d'un acte notarié relatif à l'annulation partielle d'un bail emphytéotique sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Schuttrange, section B de Munsbach, lieu-dit « Auf dem Landtausch »

5. Pacte communal du vivre-ensemble interculturel

- 5.1. Approbation d'une convention de résiliation concernant la coordination du pacte communal du vivre-ensemble interculturel, conformément à la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel



6. Enseignement musical

- 6.1. Approbation d'une convention concernant l'intervention temporaire d'enseignants de l'enseignement musical dans le cadre de projets de collaboration entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical

7. Finances communales

- 7.1. Approbation de décomptes des travaux
- 7.1.1. Réaménagement de l'aire de jeux au lotissement an der Uecht
 - 7.1.2. Travaux de démolition à 252, rue Principale à Munsbach
 - 7.1.3. Sécurité des bâtiments communaux
 - 7.1.4. Smart Schuttrange
 - 7.1.5. Réfection et assainissement écologique du centre scolaire
- 7.2. Inscription d'un crédit supplémentaire au budget extraordinaire pour la sécurité des bâtiments communaux
- 7.3. Allocation d'un don collecté lors de la fête « Siegelsbacher Dorffest » dans le cadre des échanges organisés au titre du jumelage avec la commune de Siegelsbach
- 7.4. Approbation d'un subside extraordinaire pour l'organisation du Festival International de la Bande Dessinée à Contern

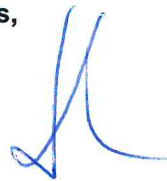
8. Questions écrites des conseillers

9. Questions du public

Schuttrange, le 22 octobre 2026
Le collège des bourgmestre et échevins,



Claude MARSON
Président



c.s. Alain DOHN
Secrétaire communal